

Consultation du public sur le projet d'une installation de concassage, criblage, transit de déchets et matériaux inertes, à Villiers le Morhier.

Avant propos J'apprends cette information que par quelques voisins. Un panneau d'affichage de la mairie qui est dans notre quartier est difficilement accessible pour les personnes handicapées et âgées Nous aurions dû être informés par le journal de la maire (à condition toutefois qu'il nous parvienne avant l'événement.

1. Il est évident que le trafic routier(72 camions/jour, 144 allers et retours) engendré par ce projet est incompatible avec les rues du village de Villiers le Morhier, du fait de leurs étroitesse (il suffit, pour démontrer cette évidence, de mettre en situation ,face à face, une voiture et un camion de 44 tonnes, rue du Château ou Grande Rue ou encore devant la boulangerie, où divers aménagements ont été réalisés).Par ailleurs, la structure des chaussées n'est pas adaptée dans notre village à ces «énormes poids roulants », On ne peut pas ignorer les risques ainsi créés pour les enfants et personnes à mobilité réduite. Enfin, les passages aussi fréquents de tels engins sont générateurs de vibrations très dommageables pour les habitations le long des rues. Le passage de la D983 vers la D101, ou le contraire, est déjà délicat (2 petits ponts successifs, très étroits), avec ce nouveau trafic, le passage par cet endroit va devenir « soucieux » pour ne pas dire dangereux.
2. Pour ce qui concerne les nuisances sonores, les mesures réalisées en 2012 et 2016 ne peuvent pas être représentatives du bruit à venir. Dans le dossier il n'y a aucune description du matériel de concassage qui sera utilisé et sommairement du matériel de criblage, pourtant, les données acoustiques de ce type de matériel sont connues. Les blocs de béton à broyer ne sont pas que des petits « morceaux » en outre leur manipulation par les engins peuvent créer des bruits « assourdissants » et très surprenants par leur « soudaineté », surtout pour les proches voisins.
3. La poussière. Cet élément très important du fait de la nature des poussières générées ne peut pas être «traité à la va- vite », d'une part pour les maisons à proximité, dont une est en construction, d'autre part, pour la proximité, à vol d'oiseau, de l'école primaire qui devrait bientôt accueillir tous les petits enfants de Villiers.
4. La rose des vents présentée dans le dossier n'est pas tout à fait exacte pour Villiers le Morhier, les vents d'Ouest sont dominants. au hameau des Monts Rouges on entend bien les bruits de la carrière actuellement, ainsi d'ailleurs que celui des aboiements des chiens du chenil voisin de la carrière.

En conclusion même si cette activité génère, de l'emploi, il ne faut pas minimiser le risque de dégradation de la chaussée, des ponts, de la place de l'église (qui vient juste d'être refaite) et même des habitations des riverains des rues empruntées par les camions.